



Garde classique, obligation d'information

Par Misslili65

Bonjour

J'ai un petit garçon de 20 mois, et je suis divorcée. J'ai la garde classique et monsieur un dvh 1 week end sur 2 et moitié des vacances

Je travaille et j'ai donc un contrat avec la crèche pour garder mon bébé. Si je décide de ne pas mettre mon enfant à la crèche 1 jour, suis je obligée de prévenir son pere ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que dit le jugement à ce sujet ?

En admettant que rien n'est précisé dans le jugement :

Si l'enfant est absent parce qu'il est malade vous devez en informer le père.

Si vous avez un congé exceptionnel et que vous gardez l'enfant avec vous ce jour-là, vous n'avez pas besoin de prévenir le père.

Par Isadore

Bonjour,

Normalement vous n'avez pas besoin de prévenir le père si vous décidez d'un changement de mode de garde (mais comme l'indique Yapasdequoi vous devez avertir le père d'un éventuel problème de santé de l'enfant), sauf jugement contraire.

Il faut aussi le prévenir si cela le concerne : s'il participe aux frais de garde ou si vous décidez de le retirer de la crèche un jour où le père est censé venir l'y récupérer.

Par Misslili65

Merci pour vos réponses

Je dois préciser que le contrat de crèche est à mon nom et que monsieur ne participe pas au paiement.

Bien entendu lorsque notre fils est malade je le préviens dans la minute mais la effectivement j'avais l'après midi donc j'ai voulu la passer avec notre fils.

Je dois aussi préciser qu'il passe régulièrement devant chez moi et s'il voit la voiture sur mes heures de travail il m'appelle pour savoir si je travaille et après appelle la crèche pour savoir si notre fils y est ou pas, et à l'inverse s'il ne voit pas ma voiture le soir va me harceler pour savoir où nous sommes avec notre fils et ce que nous faisons

Par Misslili65

Il demande à avoir des nouvelles de son fils tous les soirs (ce que je fais, je lui envoie un message tous les soirs) et appelle aussi la crèche en disant qu'il n'a pas de nouvelles de son fils

Par yapasdequoi

Cette surveillance de tous les instants n'est pas saine.

Vous pouvez lui demander de vous laisser tranquille, et sinon vous porterez plainte pour harcèlement.

Par Misslili65

C'est effectivement le conseil que j'ai reçu de nombreuses personnes mais je n'ai pas encore réussi à passer ce cap, j'ai peur des répercussions que cela pourrait avoir sur mon bébé

Par yapasdequoi

Pensez aussi à ce contexte stressant sur vous et que votre bébé ressent également.
Vous faites ce que vous voulez pendant votre temps de garde et le père n'a aucun droit de vous surveiller à chaque minute.
Appelez le 3919 pour avoir plus de conseils.

Par Misslili65

Il doit ramener notre fils ce soir, je vais lui demander une dernière fois d'arrêter et que s'il continue j'irai porter plainte, j'ai déjà fait un procès verbal de renseignements mais il ne le sait pas

Par yapasdequoi

Et dites lui aussi que le message du soir devient hebdomadaire, et que vous le ferez uniquement s'il cesse de vous surveiller et d'appeler à tout moment.

Par Misslili65

Pour le message oui j'aimerais vraiment arrêter car je pense que c'est une excuse pour garder le lien avec moi et en plus il voit notre fils tous les mercredis et un jour 1 nuit par week end (arrangement à l'amiable pour que notre fils n'ait pas de separation trop longue)

Par Misslili65

Pour le message oui j'aimerais vraiment arrêter car je pense que c'est une excuse pour garder le lien avec moi et en plus il voit notre fils tous les mercredis et un jour 1 nuit par week end (arrangement à l'amiable pour que notre fils n'ait pas de separation trop longue)

Par yapasdequoi

Vous pouvez à tout moment décider de vous en tenir strictement aux dispositions du jugement.
Un arrangement amiable est concevable s'il se place dans un contexte apaisé de respect mutuel.

Par Isadore

Vous n'êtes tenue que de l'informer des évènements essentiels de la vie de votre fils comme les problèmes de santé.
Pour le reste vous n'avez pas de comptes à lui rendre. Votre devoir est de favoriser le maintien du lien entre lui et son fils et de ne pas entraver l'exercice de son autorité parentale. Vous n'êtes pas à sa botte.

N'envoyez pas de message tous les soirs et ne répondez pas systématiquement au téléphone. Ce n'est pas bien bon pour votre fils et vous que vous soyez angoissée par les exigences déraisonnables du père.

Il voit son fils tous les trois jours, s'il est devenu orange à pois verts ou s'il lui a poussé une paire de bois il s'en rendra vite compte.

Par Misslili65

Merci à vous pour vos réponses, je vois bien que je dois réagir maintenant et ne plus me laisser faire.